

3 Exemplaire pour l'Etat membre	1. Autorité douanière de décision DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS - BUREAU E1 01 57 53 28 61 / 43 12 01 57 53 40 68 11 RUE DES DEUX COMMUNES FR 93558 MONTREUIL CEDEX	2. Numéro de référence de la décision RTC: FR BTI FR-RTC-2017-003865																								
	3. Titulaire (Confidentiel) Nom: GEKATEX Rue et numéro: 181 Rue LEON BEAUCHAMP Pays: FR Code postal : 59930 Ville: LA CHAPELLE D ARMENTIERES Identification du demandeur: N° EORI: FR31947023300044	4. Période de validité <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>année</th> <th>mois</th> <th>jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Date d'entrée en vigueur de la décision</td> <td>2017</td> <td>11</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>Date d'expiration de la décision</td> <td>2020</td> <td>11</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>Date de fin de l'utilisation prolongée:</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Quantité:</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Motif de l'invalidation:</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		année	mois	jour	Date d'entrée en vigueur de la décision	2017	11	23	Date d'expiration de la décision	2020	11	22	Date de fin de l'utilisation prolongée:				Quantité:				Motif de l'invalidation:			
		année	mois	jour																						
Date d'entrée en vigueur de la décision	2017	11	23																							
Date d'expiration de la décision	2020	11	22																							
Date de fin de l'utilisation prolongée:																										
Quantité:																										
Motif de l'invalidation:																										
Note importante Sous réserve des paragraphes 1, 4, 5 et 7 de l'article 34 du règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement et du Conseil, ce RTC est valable trois ans à compter de sa date de délivrance. Les informations communiquées seront conservées dans une base de données de la Commission européenne aux fins de l'application du règlement d'exécution (UE) 2015/2447 de la Commission et les données figurant dans le RTC, y compris les photographies, images, brochures, etc., à l'exception des informations indiquées dans les cases 3 et 8, pourront en revanche faire l'objet d'une diffusion publique sur l'Internet. Le titulaire a le droit d'exercer un recours contre ce RTC.	5. Date et numéro d'enregistrement de la demande <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>année</th> <th>mois</th> <th>jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Date:</td> <td>2017</td> <td>4</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Numéro d'enregistrement:</td> <td colspan="3">FR-RTC-2017-003865</td> </tr> </tbody> </table>		année	mois	jour	Date:	2017	4	19	Numéro d'enregistrement:	FR-RTC-2017-003865															
	année	mois	jour																							
Date:	2017	4	19																							
Numéro d'enregistrement:	FR-RTC-2017-003865																									
6. Code marchandise 63079098 ****																										
7. Description de la marchandise MASQUE FACIAL, DE DIMENSIONS 17,4 X 9,5 CM, DE FORME RECTANGULAIRE, AVEC UN ÉLASTIQUE DE CHAQUE COTÉ, PERMETTANT D'ATTACHER LE MASQUE DERRIÈRE LES OREILLES ET DE LE MAINTENIR EN PLACE DEVANT LE NEZ ET LA BOUCHE. IL EST CONFECTIONNÉ EN NON TISSÉ DE MATIÈRES SYNTHÉTIQUES. LES MASQUES FACIAUX LINGETTES SONT LAVÉS ET CONDITIONNÉS SELON LES NORMES EN VIGUEUR DE LA CLEANROOM / SALLE PROPRE - ISO 14644-1. CES MASQUES FACIAUX SONT DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS EN PRODUCTION DANS LE SECTEUR PHARMACEUTIQUE, AÉRONAUTIQUE, ÉLECTRONIQUE, OPTIQUE... ILS SONT VENDUS DANS UNE BOÎTE CARTONNÉE COMPORTANT DES ILLUSTRATIONS ET DES INSCRIPTIONS, POUR LA VENTE AU DÉTAIL.																										
8. Dénomination commerciale et données complémentaires (Confidentiel) MASQUE VISAGE Q+. REFERENCE : 9FMELSCA48S50, 9FMHLSA48S50, 9FMHTSCA48S50, 9FMELCA48S50, 9FMHLLCA48S50, 9FMHTLCA48S50, 9FPELSCA48S50, 9FPELCA48S50, 9FPELLCA48S50, 9FPELLCA48S50 RAPPORT D'ESSAIS LYO-2017-13239 DU 17/11/2017																										
9. Motivation du classement de la marchandise RÈGLES GÉNÉRALES 1 ET 6 : LE CLASSEMENT EST DÉTERMINÉ PAR LES NOTES DE SECTIONS ET DE CHAPITRES AINSI QUE PAR LE LIBELLÉ DE POSITION, DE SOUS POSITION ET DE CODE NC. RÈGLE 5B : LES EMBALLAGES SUIVENT LE CLASSEMENT DES MARCHANDISES. NE S'APPLIQUENT PAS LES RÈGLES RELATIVES À LA POSITION 6307.																										
10. La présente décision en matière de RTC a été délivrée sur la base des éléments ci-après fournis par le demandeur: Description <input checked="" type="checkbox"/> Brochures <input type="checkbox"/> Photos <input checked="" type="checkbox"/> Echantillons <input checked="" type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Lieu: Montreuil Signature Date: 2017-11-23 Cachet																										

12. Images

Dénomination commerciale et données complémentaires

Identification image 1

Description

3865.JPG

